

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

AMBARES-ET-LAGRAVE - Société Anonyme d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), de 70 lits et 6 places d'accueil de jour, nommé "Louise Michel", rue du Parc des Sports - Emprunts principaux de 594.261 € et 5.731.739 €, du type PLS, auprès de DEXIA Crédit Local - Garantie - Autorisation

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société Anonyme d'HLM LOGEVIE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour deux emprunts principaux de 594.261 € et 5.731.739 €, du type PLS, à contracter auprès de DEXIA Crédit Local et destinés à financer respectivement la charge foncière et la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), de 70 lits et 6 places d'accueil de jour, nommé « Louise Michel », rue du Parc des Sports à Ambarès-et-Lagrave.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- Vu les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'avis favorable émis le 19 novembre 2010 par la Direction Développement Urbain et Planification de la Communauté ;
- ENTENDU le rapport de présentation ;
- CONSIDERANT QUE la demande précitée formulée par la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie communautaire définies par le Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville annexé à la délibération n°2007/0670 du 21 septembre 2007 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La Communauté Urbaine de Bordeaux accorde sa garantie à la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE pour le remboursement de deux emprunts principaux de 594.261 € et 5.731.739 €, du type PLS, que cet organisme se propose de contracter auprès de DEXIA Crédit Local en vue de financer respectivement la charge foncière et la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), de 70 lits et 6 places d'accueil de jour, nommé « Louise Michel », rue du Parc des Sports à Ambarès-et-Lagrave.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques des Prêts Locatifs Sociaux (PLS) consentis par DEXIA Crédit Local sont actuellement les suivantes :

PLS FONCIER

- Montant du prêt : 594.261 €.
- Durée totale du prêt : 42 ans.
- **PHASE DE MOBILISATION** :
 - **Durée** : 2 ans maximum.
 - **Mise à disposition des fonds** : au fur et à mesure des besoins avec un préavis de 2 jours ouvrés TARGET/PARIS.
 - **Taux d'intérêt** : 2,85 %. Le taux d'intérêt est indexé à 100 % sur le Livret A. Il est révisé à chaque variation du taux du Livret A.
 - **Base de calcul des intérêts** : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours.
 - **Périodicité de paiement des intérêts** : annuelle.
- **PHASE D'AMORTISSEMENT** :
 - La tranche d'amortissement sera mise en place automatiquement le 01/11/2012
 - **Durée d'amortissement** : 40 ans.
 - **Périodicité** : annuelle.
 - **Taux d'intérêt** : 2,85 %. Le taux d'intérêt est indexé à 100 % sur le Livret A. Il est révisé à chaque variation du taux du Livret A.
 - **Base de calcul des intérêts** : mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
 - **Mode d'amortissement** : progressif.
 - **Taux annuel de progression** : 2,85 %.
 - **Remboursement anticipé** : possible à chaque date d'échéance, pour tout ou partie du capital, moyennant un préavis de 35 jours calendaires et le paiement d'une indemnité proportionnelle de 3 % du montant remboursé par anticipation.

PLS CONSTRUCTION

- Montant du prêt : 5.731.739 €.
- Durée totale du prêt : 42 ans.

- **PHASE DE MOBILISATION** :

- **Durée** : 2 ans maximum.
- **Mise à disposition des fonds** : au fur et à mesure des besoins avec un préavis de 2 jours ouvrés TARGET/PARIS.
- **Taux d'intérêt** : 2,85 %. Le taux d'intérêt est indexé à 100 % sur le Livret A. Il est révisé à chaque variation du taux du Livret A.
- **Base de calcul des intérêts** : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours.
- **Périodicité de paiement des intérêts** : annuelle.

- **PHASE D'AMORTISSEMENT** :

- La tranche d'amortissement sera mise en place automatiquement le 01/11/2012
- **Durée d'amortissement** : 40 ans.
- **Périodicité** : annuelle.
- **Taux d'intérêt** : 2,85 %. Le taux d'intérêt est indexé à 100 % sur le Livret A. Il est révisé à chaque variation du taux du Livret A.
- **Base de calcul des intérêts** : mois forfaitaires de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- **Mode d'amortissement** : progressif.
- **Taux annuel de progression** : 2,85 %.
- **Remboursement anticipé** : possible à chaque date d'échéance, pour tout ou partie du capital, moyennant un préavis de 35 jours calendaires et le paiement d'une indemnité proportionnelle de 3 % du montant remboursé par anticipation.

ARTICLE 3 : La garantie de la Communauté Urbaine de Bordeaux est accordée pour la durée totale des prêts, soit 42 ans, à hauteur des sommes de 594.261 € et 5.731.739 €, majorées des intérêts courus, de retard, moratoires ou d'échéances, de l'indemnité de remboursement anticipé et de tous autres accessoires déterminés selon les modalités énoncées aux contrats de prêts.

ARTICLE 4 : Au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, mentionnées à l'article 3 ci-dessus, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 5 : Le Conseil de Communauté s'engage, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts

ARTICLE 6 : Le Conseil autorise Monsieur le Président de la Communauté à signer, en tant que garant, les contrats de prêts et les éventuels avenants qui seront passés entre DEXIA Crédit Local et la Société Anonyme d'HLM LOGEVIE, ainsi que la convention de garantie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 DÉCEMBRE 2010

PUBLIÉ LE : 30 DÉCEMBRE 2010

M. LUDOVIC FREYGEFOND